

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

*

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black
- **Code du produit:** 45501, 45504, 45508
- **Emploi de la substance / de la préparation** Coating
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
SEM Products Inc.
1685 Overview Drive
Rock Hill, SC 29730
803 207 8225
- **Service chargé des renseignements:**
cust_care@semproducts.com : SEM Products, Inc. 1685 Overview Dr. Rock Hill, SC 29730 : phone 1-800-831-1122, M - TH 7am - 4pm EDT
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC 1-800-424-9300

*

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 Danger pour la santé

Sensibilisant respiratoire - catégorie 1

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 1B

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité - catégorie 1B

H350 Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration - catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
catégorie 3

- **Éléments d'étiquetage**

- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)

CF

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 1)

. Pictogrammes de danger

GHS02



GHS07



GHS08

. Mention d'avertissement Danger**. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:****POLYMERIC MDI**

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Aromatic Polyisocyanate

diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

diisocyanate de méthylènediphényle

. Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

. Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidiéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 3)

CF

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 2)

P304+P340	<i>EN CAS D'INHALATION:</i> Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:</i> Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	<i>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:</i> Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P312	<i>Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</i>
P314	<i>Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.</i>
P362+P364	<i>Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</i>
P333+P313	<i>En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:</i> Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P337+P313	<i>Si l'irritation des yeux persiste:</i> Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P342+P311	<i>En cas de symptômes respiratoires:</i> Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P370+P378	<i>En cas d'incendie:</i> Utiliser pour l'extinction: CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
P403+P233	<i>Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</i>
P403+P235	<i>Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</i>
P405	<i>Garder sous clef.</i>
P501	<i>Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</i>

. Système de classification:

. NFPA ratings (scale 0 - 4)



Health = 2
Fire = 2
Reactivity = 0

. HMIS-ratings (scale 0 - 4)



Health = *2
Fire = 2
Reactivity = 0

*

3 Composition/information sur les ingrédients

. Caractérisation chimique: Mélanges

. Description:

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.
pour cent en poids énumérés

. Composants dangereux:

53862-89-8	<i>POLYMERIC MDI</i>	15-40% w/w *
64742-95-6	<i>solvant naphta aromatique léger (pétrole)</i>	10-30% w/w *
127821-00-5	<i>Aromatic Polyisocyanate</i>	≥5-<10% w/w *
101-68-8	<i>diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle</i>	≥5-<7% w/w *
95-63-6	<i>1,2,4-triméthylbenzène</i>	3-7% w/w *
9016-87-9	<i>diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues</i>	≥1-<5% w/w *
108-67-8	<i>mésitylène</i>	1-5% w/w *
165101-57-5	<i>Mono-Oxazolidine</i>	1-5% w/w *
26447-40-5	<i>diisocyanate de méthylènediphényle</i>	≥1-<1,5% w/w *
98-82-8	<i>cumène</i>	0,1-1% w/w *

(suite page 4)

CF

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 3)

64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

0,1-1% w/w *

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

*

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

CF

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
 - **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
 - **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
 - **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,005 ppm Valeur plafond: 0,01 ppm Skin; S(R)
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,005 ppm Valeur plafond: 0,02 ppm

9016-87-9 diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,005 ppm Valeur plafond: 0,01 ppm S
-------------	---

26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle

EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,005 ppm Valeur plafond: 0,01 ppm S
-------------	---

98-82-8 cumène

EL (Canada)	Valeur momentanée: 75 ppm Valeur à long terme: 25 ppm IARC 2B
EV (Canada)	Valeur à long terme: 245 mg/m ³ , 50 ppm Skin

(suite page 6)

CF

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 5)

· Remarques supplémentaires:*Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.***· Contrôles de l'exposition****· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:***Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.**Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.**Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.**Conserver à part les vêtements de protection.**Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.***· Protection respiratoire:***En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.***· Protection des mains:****Gants de protection***Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.***· Matériau des gants***Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.***· Temps de pénétration du matériau des gants***Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.***· Protection des yeux:****Lunettes de protection hermétiques****9 Propriétés physiques et chimiques****· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:****Forme:****Liquide****Couleur:****Selon désignation produit****· Odeur:****Caractéristique****· Seuil olfactif:****Non déterminé.****· valeur du pH:****Non déterminé.****· Changement d'état****Point de fusion/point de congélation:****Non déterminé.****Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:****162 °C****· Point d'éclair****45 °C****· Inflammabilité (solide, gaz):****Non applicable.**

(suite page 7)

CF

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 6)

· Température d'inflammation:	450 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	7,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	5 hPa
· Densité à 20 °C:	1,04253 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	31,8 %
Teneur en VOC:	31,76 % 331,2 g/l / 2,76 lb/gal
Teneur en substances solides:	58,8 %
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Possibilité de réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

CF
(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 7)

*

11 Données toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	LD50	>6.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)
101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle		
Oral	LD50	2.200 mg/kg (souris)
95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Irrite la peau et les muqueuses.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet d'irritation.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

- Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

Le produit peut causer des dommages héréditaires.

- Catégories cancérogènes

IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)		
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	3
9016-87-9	diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues	3
1333-86-4	noir de carbone	2B
1330-20-7	xylène	3
98-82-8	cumène	2B

- NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

98-82-8	cumène	R
584-84-9	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	R

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 1B, Cancérogénicité - catégorie 1B

*

12 Données écologiques

- Toxicité

- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Persistante et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Comportement dans les compartiments de l'environnement:

- Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

CF

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 8)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	UN1263
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	PEINTURES
· TMD	1263 PEINTURES
· IMDG, IATA	PAINT
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· TMD, IMDG, IATA	
· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· Groupe d'emballage	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Oui
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· No EMS:	F-E,S-E

(suite page 10)

CF

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 9)

. Stowage Category	A
. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport:	
. DOT	
. Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
. TMD	
. Quantités limitées (LQ)	5L
. Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
. Catégorie de transport	3
. Code de restriction en tunnels	D/E
. IMDG	
. Limited quantities (LQ)	5L
. Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
. "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III

*	15 Informations sur la réglementation																
<ul style="list-style-type: none"> Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Sara 																	
<ul style="list-style-type: none"> Section 355 (extremely hazardous substances): 																	
<table border="1"> <tr> <td>584-84-9</td> <td>diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène</td> </tr> </table>		584-84-9	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène														
584-84-9	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène																
<ul style="list-style-type: none"> Section 313 (Specific toxic chemical listings): 																	
<table border="1"> <tr> <td>101-68-8</td> <td>diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle</td> </tr> <tr> <td>95-63-6</td> <td>1,2,4-triméthylbenzène</td> </tr> <tr> <td>9016-87-9</td> <td>diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Acrylic Resin</td> </tr> <tr> <td>26447-40-5</td> <td>diisocyanate de méthylènediphényle</td> </tr> <tr> <td>1330-20-7</td> <td>xylène</td> </tr> <tr> <td>98-82-8</td> <td>cumène</td> </tr> <tr> <td>584-84-9</td> <td>diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène</td> </tr> </table>		101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	9016-87-9	diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues		Acrylic Resin	26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle	1330-20-7	xylène	98-82-8	cumène	584-84-9	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle																
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène																
9016-87-9	diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues																
	Acrylic Resin																
26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle																
1330-20-7	xylène																
98-82-8	cumène																
584-84-9	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène																
<ul style="list-style-type: none"> TSCA (Toxic Substances Control Act): 																	
<table border="1"> <tr> <td>53862-89-8</td> <td>POLYMERIC MDI</td> </tr> <tr> <td>9017-27-0</td> <td>Alpha-methyl styrene/vinyl toluene copolymer</td> </tr> <tr> <td>127821-00-5</td> <td>Aromatic Polyisocyanate</td> </tr> <tr> <td>101-68-8</td> <td>diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle</td> </tr> <tr> <td>95-63-6</td> <td>1,2,4-triméthylbenzène</td> </tr> </table>		53862-89-8	POLYMERIC MDI	9017-27-0	Alpha-methyl styrene/vinyl toluene copolymer	127821-00-5	Aromatic Polyisocyanate	101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène						
53862-89-8	POLYMERIC MDI																
9017-27-0	Alpha-methyl styrene/vinyl toluene copolymer																
127821-00-5	Aromatic Polyisocyanate																
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle																
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène																

(suite page 11)

CF

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 10)

9016-87-9	diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues
108-67-8	mésitylène
165101-57-5	Mono-Oxazolidine
26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle
1333-86-4	noir de carbone
1330-20-7	xylène
108-83-8	2,6-diméthyl-4-heptanone
98-82-8	cumène
64742-82-1	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré
584-84-9	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène

· Proposition 65

· Chemicals known to cause cancer:

95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène
1333-86-4	noir de carbone
98-82-8	cumène

· Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

Aucun des composants n'est compris.

· Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:

Aucun des composants n'est compris.

· Chemicals known to cause developmental toxicity:

Aucun des composants n'est compris.

· Cancerogenity categories

· EPA (Environmental Protection Agency)

101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	D, CBD
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	II
9016-87-9	diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues	CBD
108-67-8	mésitylène	II
1330-20-7	xylène	I
98-82-8	cumène	D, CBD

· TLV (Threshold Limit Value established by ACGIH)

1333-86-4	noir de carbone	A4
1330-20-7	xylène	A4
584-84-9	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	(A4)

· NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

1333-86-4	noir de carbone
584-84-9	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène

· Canadian substance listings:

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

53862-89-8	POLYMERIC MDI
9017-27-0	Alpha-methyl styrene/vinyl toluene copolymer
127821-00-5	Aromatic Polyisocyanate

(suite page 12)

CF

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 11)

101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène
9016-87-9	diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues
108-67-8	mésitylène
26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle
1333-86-4	noir de carbone
1330-20-7	xylène
108-83-8	2,6-diméthyl-4-heptanone
98-82-8	cumène
64742-82-1	naphtha lourd (pétrole), hydrodésulfuré
584-84-9	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène

. Canadian Ingredient Disclosure list (limit 0.1%)

101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène
108-67-8	mésitylène

. Canadian Ingredient Disclosure list (limit 1%)

Aucun des composants n'est compris.

. Éléments d'étiquetage SGH Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).**. Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08

. Mention d'avertissement Danger**. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:****POLYMERIC MDI**

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Aromatic Polyisocyanate

diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

diisocyanate de méthylènediphényle

. Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

. Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

(suite page 13)

CF

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 12)

P202	<i>Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</i>
P210	<i>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</i>
P240	<i>Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</i>
P241	<i>Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.</i>
P242	<i>Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.</i>
P243	<i>Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.</i>
P260	<i>Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</i>
P264	<i>Se laver soigneusement après manipulation.</i>
P271	<i>Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</i>
P272	<i>Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</i>
P280	<i>Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</i>
P284	<i>[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.</i>
P301+P310	<i>EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</i>
P321	<i>Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).</i>
P331	<i>NE PAS faire vomir.</i>
P303+P361+P353	<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</i>
P304+P340	<i>EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</i>
P305+P351+P338	<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</i>
P308+P313	<i>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.</i>
P312	<i>Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</i>
P314	<i>Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.</i>
P362+P364	<i>Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</i>
P333+P313	<i>En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.</i>
P337+P313	<i>Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.</i>
P342+P311	<i>En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</i>
P370+P378	<i>En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.</i>
P403+P233	<i>Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</i>
P403+P235	<i>Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</i>
P405	<i>Garder sous clef.</i>
P501	<i>Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</i>

· Prescriptions nationales:

- Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**
Substance dangereuse cancérogène groupe III (dangereuse).

· Indications sur les restrictions de travail:

*Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.*

- Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique:** Environment protection department.

(suite page 14)

CF

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 10/08/2018

Numéro de version 12

Révision: 10/08/2018

Nom du produit: 45501, 45504, 45508 Rust Trap Black

(suite de la page 13)

- **Contact:** Rita Joiner (rjoiner@semproducts.com)
- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 10/08/2018 / 11

- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

CF